

# Trop c'est trop !

## *Pas de garde à vue pour nos enfants !*

Lundi 16 novembre a lieu au collège Chape à Marseille un conseil de discipline, suite à des propos d'un collégien lors de la discussion qui a précédé l'hommage à Samuel Paty il y a deux semaines. Ces propos ont été rapportés par la principale de l'établissement aux services académiques, puis à la police, entraînant son arrestation à son domicile, 48 heures de garde à vue, un déferrement au tribunal, un contrôle judiciaire et une mise en examen. Cet enfant a 14 ans.

Comme ce collégien, plus d'une quinzaine d'élèves sont maintenant sous le coup d'une procédure antiterroriste, dont 4 dans les Bouches-du-Rhône.

Est-ce vraiment dans une cellule de garde à vue que l'on permet aux enfants de comprendre les enjeux autour d'un assassinat et de réfléchir au concept de liberté d'expression ? N'est-ce pas plutôt l'éducation qui doit permettre ces espaces de discussion ?

En tant que personnels de l'éducation, quels que soient les propos prononcés par nos élèves, notre priorité est d'en discuter avec eux dans nos écoles, de les aider à forger leur esprit critique, et de les protéger. Ce n'est en aucun cas de les envoyer en garde à vue.

SUD Éducation 93 rappelle ainsi les articles de « la Convention relative aux droits de l'enfant, qui précise notamment que *“l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit (..) n'être qu'une mesure de dernier ressort”* (article 37), et que lorsqu'un enfant est *“suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale”*, il faut *“prendre des mesures, chaque fois que cela est possible et souhaitable, pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire”* (article 40) ».

Dans un contexte nauséabond de montée de l'islamophobie - dont la dernière illustration est le projet de loi sur le « séparatisme », dénoncée par la CGT, Solidaires, FSU, l'Unef et l'UNL – l'arrestation de nos enfants ne peut que nous inquiéter.

Ce conseil de discipline vient se rajouter à la machine policière et judiciaire. Personnels de l'éducation, élèves et parents d'élèves nous avons un rôle à jouer pour empêcher la délation des directions trop complaisantes avec un gouvernement de plus en plus raciste et islamophobe. Ainsi nous devons nous saisir de ces questions afin d'éviter que nos enfants se trouvent dans l'obligation de comparaître face à la justice.

### **Afin que cet évènement ne se reproduise plus nous demandons :**

- qu'en aucun cas des conseils de discipline soit menés pour des paroles qui doivent être discutées dans le cadre pédagogique ;
- La fin de l'ingérence de la justice pénale à l'intérieur de l'école ;
- La fin des procédures pour apologie du terrorisme envers tous les élèves.

Des personnels de l'éducation

### Co-signataires :

Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires  
Syndicat des Quartiers Populaires de Marseille

Collectif des minots de Noailles  
Sud Asso 13

Contact : [collectifeducation@protonmail.com](mailto:collectifeducation@protonmail.com)